

S.E M. Président Joseph Kabila
Cabinet du Président de la République
Palais de la Nation, Kinshasa/Gombe
République démocratique du Congo

Bruxelles le 26 février 2013

Objet : Inquiétude concernant les menaces contre Me Didier Kalemba

Monsieur le Président,

Je vous écris au nom du Conseil des barreaux européens (CCBE). Le CCBE représente les barreaux de 32 pays membres et 12 pays associés et observateurs, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le CCBE, à travers son comité Droits de l'homme, accorde une grande importance au respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Le CCBE est particulièrement préoccupé par la situation des défenseurs des droits de l'homme dans le monde.

Le CCBE souhaite vous faire part de sa vive inquiétude quant aux menaces proférées à l'encontre de Me Didier Kalemba, un avocat travaillant au sein de l'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) qui centre son travail sur des cas des personnes arbitrairement détenues et surtout des prisonniers politiques ou prisonniers d'opinion.

D'après les informations qui nous sont parvenues au cours de la première semaine de février dernier, Me Kalemba a reçu plusieurs appels de la part des personnes ayant des liens présumés avec l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) et proférant des menaces à son encontre.

Ces derniers événements interviennent dans un contexte déjà assez inquiétant puisque, en mai 2013, Me Didier Kalemba avait déjà fait l'objet des menaces alors qu'il s'entretenait avec 13 détenus de la prison de Makala. A cette occasion, l'avocat avait été agressé par cinq hommes déguisés en surveillants de prison (probablement des membres de l'ANR) et son téléphone portable avait été dérobé.

Le CCBE a appris que le 12 février Me Kalemba avait adressé une plainte formelle au procureur général demandant d'ordonner une enquête afin d'identifier et de poursuivre les auteurs de ces intimidations ; le CCBE est néanmoins préoccupé par ces faits qui semblent viser l'activité de défense des droits de l'homme menée par Me Didier Kalemba. Par ailleurs, ces menaces semblent provenir de la part d'agents liés à l'ANR dont le rôle est d'être au service de l'ordre public et du respect de la loi.

Dans ce contexte, le CCBE souhaiterait attirer votre attention sur les 16 et 17 des Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau (1990) :

L'article 16 indique que :

« Les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats a) puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue; [...] et c) ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou

autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie».

Par ailleurs,

L'article 17 indique que :

« Lorsque la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités ».

Au vu de ce qui précède, le CCBE vous demande de bien vouloir mener sans délai une enquête exhaustive, impartiale et transparente quant aux menaces décrites ci-dessus, afin d'identifier et de poursuivre les responsables. Par ailleurs, nous vous demandons de prendre des mesures immédiates et efficaces afin de garantir l'intégrité physique et psychologique de Me Kalemba et d'assurer qu'en toutes circonstances, les défenseurs des droits humains en République Démocratique du Congo puissent mener à bien leur travail légitime, sans craindre ni restrictions ni représailles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aldo Bulgarelli', with a long vertical line extending downwards from the end of the signature.

Aldo BULGARELLI
Président du CCBE